

Le 17 octobre 2005, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil Général à Mont-De-Marsan, sous la présidence de Monsieur Jean BOURDEN, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation du Conseil Général :

- Xavier FORTINON
- Jean-Louis PEDEUBOY
- Bernard SUBSOL

Pour la représentation des Communes :

- Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh
- Henri DAUGA, Maire d'Aurice
- Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan
- Claude NERIN, Maire de Gaillères
- Fernand SANGLA, Maire de Saugnac-et-Cambran

Pour la représentation des Communautés de communes :

- Jean BOURDEN, Président de la Communauté de communes de Mimizan

Pour la représentation des Maisons de retraite :

- Claudine PAVAGEAU, Maison de Retraite de Pontonx sur Adour,

Pour la représentation des Etablissements publics :

- Jean-Claude DEYRES, délégué du Centre de Gestion des Landes
- François SALLIBARTAN, délégué de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales.

Avaient donné procuration :

- Eric KERROUCHE à Jean-Louis PEDEUBOY
- Charles MAUVOISIN à Bernard SUBSOL
- Henri EMMANUELLI à Xavier FORTINON
- Jean-Marc LARRE à Jean BOURDEN

Etaient excusés :

- Pierre DUFOURCQ, Maire de Grenade sur Adour
- Françoise CAMBRESY, Maire de Le Sen
- Michel ETCHAR, Maire de Sanguinet
- Jean-Marc ABADIE, représentant la Communauté de communes du Grand Dax
- Claude GUIBERT, Maire de Bas-Mauco
- Jean-Marc LARRE, Maire de Biaudos
- Charles MAUVOISIN, Maire de Soustons
- Jean-Claude DEGERT, représentant le CCAS de Saint-Vincent-de-Tyrosse

Etaient présents :

Pour l'ALPI : Renaud LAGRAVE, Pascale SERE

Etait invitée et excusée : Madame le Payeur Départemental des Landes : Mme Etienne

Secrétaire de séance : Jean BOURDEN

Date de convocation : 19 septembre 2005

Concernant la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2005, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical et des adhérents de l'ALPI.

1) Création de postes et validation du tableau des effectifs.

Le Président informe l'assemblée que pour faire face à une surcharge de travail, une publicité d'emploi a été faite pour la création d'un emploi statutaire appartenant au cadre d'emploi d'Agent Technique Territorial – catégorie C.

Le recrutement a eu lieu. L'agent recruté, titulaire de la fonction publique territoriale, sera nommé stagiaire pendant une année à compter de novembre 2005. Il sera affecté au service chargé de la maintenance des moyens informatiques des collectivités adhérentes à l'ALPI.

Ensuite, le Président informe qu'un contrat d'un salarié « emploi-jeune » arrive à échéance le 30 novembre 2005. Il disposait d'un contrat aidé à durée indéterminée au sein de l'Association Landaise Pour l'Informatique et, lors du transfert vers le Syndicat Mixte en application de l'article L.122-12 du Code du travail, confirmé par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, a bénéficié du même contrat.

Son contrat est donc pérennisé et l'agent en question sera intégré au poste de Technicien Supérieur Territorial à temps complet à durée indéterminée – catégorie B – ouvert lors du Comité Syndical du 27 juin 2005.

Au vu de ces modifications, le Président propose de valider le tableau des effectifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De créer** un emploi statutaire d'Agent Technique à temps complet,
- **De recruter** sous contrat de travail de droit public à durée indéterminée un agent bénéficiant jusqu'au 31 novembre 2005 d'un contrat aidé au sein de l'ALPI,
- **D'approuver** le tableau des effectifs,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents.

2) Indemnité de conseil allouée au Comptable Public.

En application de l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 complété par celui du 12 juillet 1990 une indemnité de conseil est versée au bénéficiaire des Payeurs Départementaux.

Conformément aux prescriptions des arrêtés susvisés, l'indemnité de conseil est calculée sur la moyenne des dépenses des trois années précédentes.

L'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2005 s'élève à 326.76 euros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'accorder** l'indemnité de conseil à Madame Etienne, Payeur départemental, pour la période de sa gestion, au taux maximum et conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels,
- **De prélever** la somme de 326.76 euros à l'article 6225 du budget.

3) Nouvelles adhésions.

Le Président donne lecture des nouveaux adhérents aux attributions du Syndicat Mixte Départemental. Conformément aux statuts, le Comité Syndical doit valider les nouvelles adhésions et les modifications afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le tableau ci-dessous,
- **Autorise** le Président à signer les documents.

Adhérent	Attributions obligatoires	Attributions facultatives			Date délibération
		Matériel	Logiciel	Haut-débit	
Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Bassins Versants - Anguillère, Palibes, Northon, Aygas	x		x		10/08/2005
SIAEP Boucau, Tarnos, St Martin de Seignanx, Ondres	x		x		25/08/2005
SIVU Cassen Louer St Geours D'Auribat	x	x	x	x	02/02/2005
Centre Hospitalier de Dax	x		x		10/06/2005

Modifications des attributions/ adhérents	Attributions obligatoires	Attributions facultatives			Date délibération
		Matériel	Logiciel	Haut-débit	
SIVOM côte Sud			x		20/07/2005
CC – Grand Dax			x		07/06/2005
SYDEC			x		30/06/2005
Mairie de Geloux			x		18/06/2005
Mairie de Saint-Aubin			x		25/06/2005
GIP Adour Chalosse Tursan	x		x		15/09/2005
Mairie de St Martin de Hinx	x	x	x	x	09/06/2005

4) Questions diverses.

➤ L'archivage électronique.

Dans le cadre des « *Rencontres landespublic* » un séminaire sur l'archivage électronique a eu lieu le jeudi 29 septembre 2005 au Conseil Général des Landes.

Cette rencontre a été marquée par les interventions de :
Jean BOURDEN, Premier Vice-président de l'ALPI,
Jacques PONS, Directeur Départemental des Archives des Landes,
Françoise BANAT-BERGER, Direction des Archives de France,
Roger MICHEL, Responsable du service « Archives » du Centre de Gestion des Landes.

L'archivage électronique qui recouvre la collecte, la conservation de données sur un support informatique et la restitution, implique une véritable politique d'archivage. En effet, une méthodologie précise, des pré-requis techniques, doivent être mis en place pour assurer l'intégrité et l'authentification d'un document archivé.

Lors de ce séminaire, les Archives de France ont proposé d'engager des réflexions sur la mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique. Des réunions avec le Centre de Gestion et la Direction Départementale des Archives ont été organisées. Des travaux autour de ce dossier sont en cours.

➤ Plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Point d'actualité nouvelle version.

En ce qui concerne la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, le Président rappelle, qu'à ce jour, 167 collectivités ont accès à la plate-forme.

Il rappelle l'utilisation de la plate-forme en fonction des caractéristiques et de la procédure de marché :

- Publier un avis de marché. Par exemple utilisation de la plate-forme en complément d'une annonce passée dans la presse écrite.
- Et/ou autoriser les soumissionnaires à déposer leurs offres sous forme électronique via la plate-forme.

Egalement, le président rappelle que, depuis le 01 janvier 2005, 545 consultations ont été mises en ligne et 2250 téléchargements de dossier.

Du côté des entreprises : 380 entreprises enregistrées, 10 entreprises inscrites avec certificat, 203 entreprises inscrites à l'alerte e-mail, 32 questions ont été posées de façon dématérialisées, 10 réponses ont été transmises par les soumissionnaires via la plate-forme.

ATEXO a développé une nouvelle version de la plate-forme qui apporte des modifications de trois niveaux : techniques, ergonomiques et fonctionnelles sans modifier les principes d'utilisation.

Ces modifications font suite à des remarques provenant d'utilisateurs de la plate-forme.

Un gros travail a été mené sur l'ergonomie de la solution : navigation plus efficace, des libellés ont été revus, simplification de lecture des tableaux, etc.....

A noter que cette modification s'inscrit dans le cadre de la maintenance du marché que nous avons conclu avec ATEXO.

➤ **Point sur les titulaires des marchés passés en procédure adaptée.**

L'ALPI a conclu plusieurs marchés en procédure adaptée qui sont :

Marché « Formation sur le CMS Ezpublish » :
Titulaire INOVAGORA à Compiègne (prestation de service de 5 jours).

Marché Prestations de « services en assurance » :

Titulaires :

Lot "Flotte automobile" : SMACL à Niort.

Lots « Assurance responsabilité civile et protection juridique » : MMA (mandataire : MMA à Mont-de-Marsan).

Lots « Assurance bris de machines et risques locatifs » : SMACL à Niort.

Lot « risques statutaires » : CNP dont le siège social est à Paris. La gestion se fera par la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

➤ **Informations diverses**

Le Président informe de :

- La prochaine réunion de la Commission d'appel d'offres qui aura lieu le lundi 07 novembre 2005 pour l'ouverture des plis concernant le marché « concession et distribution d'un logiciel de gestion des cimetières ».

- La prochaine date du Comité syndical qui aura lieu le lundi 28 novembre 2005.

La séance est levée à 18 H.

Le secrétaire de séance,
Jean BOURDEN